

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 109 Subvention à l'association Union des associations de la cité Bonnier - UACB

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Union des associations de la cité Bonnier – UACB;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.700 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association Union des associations de la cité Bonnier-UACB (D05520 /2011_04172), dont le siège social est situé 16, rue Hélène Jakubowicz (20e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.